

GEFAG

CH-8603 Schwerzenbach



Marchandises Dangereuses 3/2007

Schwerzenbach, 22. octobre 2007

Cours de recyclage pour conseiller à la sécurité

Bien des candidates ont fait leur examen dans les années 2002 et 2003, suite au fait que les mesures transitoires de l'ordonnance OCS étaient échues le 31. déc. 2002. Pour la prolongation du certificat, le candidat a la possibilité de passer directement à un examen reconnu du DETEC (que pour les experts !), ou de suivre un **cours préparatoire de 1 jour ou 2 jours** pour être préparé optimale pour passer l'examen. Dans des petites groupes de max. 10 à 15 participants on répète le contenu entier de l'ADR et RID ainsi que du SDR, RSD et OCS, et on aura en plus l'occasion de traiter des questions pratiques des participants. En plus, toutes les modifications de l'ADR 2007 seront thématiques.

Selon l'expérience des derniers cours de recyclage, nous avons constaté, que pour l'un ou l'autre candidat le cours d'une demie journée de préparation pour repasser l'examen dans l'après midi était bien court, surtout en considération que les participants voulaient en plus discuter des questions rapportées de leur travail dans leurs entreprises, et en plus en voudrait encore s'informer sur les nouvelles règles applicable dès 1.juillet sur l'ADR 2007. C'est bien beaucoup, et pour ce raison là, la GEFAG a créé un cours de recyclage de deux jours, c'est-à-dire 1.5 jours de formation et l'examen dans l'après midi du 2ème jour. Veuillez trouver toutes les dates de l'année courant de 2008 dans la dernière page.

Echéance des mesures transitoires pour extincteur!

A partir du 1. janvier 2008, sans autres délai, les nouvelles prescriptions pour les extincteurs selon chapitre 8.1.4 entreront en vigueur ! Dès là, les véhicules entre 3.5 à 7.5 tonnes auront comme maintenant l'obligance de **deux extincteur de 2 kg et 6 kg, mais les véhicules dépassent les 7.5 tonnes doivent être équipés au moins de deux extincteurs de total de 12 kg de capacité, dont au moins un des ces deux a une capacité de 6 kg.** L'exigence est remplis avec deux extincteurs à 6 kg. Important : Classe d'inflammabilité A, B, C, plombe intacte, inscription mois et année de la prochaine inspection, marque de conformité VKF, facilement accessibles!

Directive de contrôle ADR CE 2004/112

La directive de contrôle ADR (DIRECTIVE 2004/112/CE DE LA COMMISSION du 13 décembre 2004 portant adaptation au progrès technique de la directive 95/50/CE concernant des procédures uniformes en matière de contrôle des transports de marchandises dangereuses par route) entrera en vigueur d'ici peu ! Le conseiller fédéral l'adoptait dans le cadre de l'accord des transport terrestre avec la communauté européenne et l'a mis en vigueur pour les autorités de contrôles soit les corps de police cantonaux pour le 1. jan. 2008. La directive est très intéressante pour tout le monde dans la domaine du transport : Elle contient une checkliste des points à contrôler ainsi qu'une catégorisation de risques selon des infractions graves, moyennes ou léger. Vous pouvez télécharger cette directive directement du site Internet de la Gefag (www.gefahrgutberatung.ch → bienvenue → Downloads → informations et files PDF).

Citerne de Chantiers, Conteneur Citerne et exigences ADR 2007

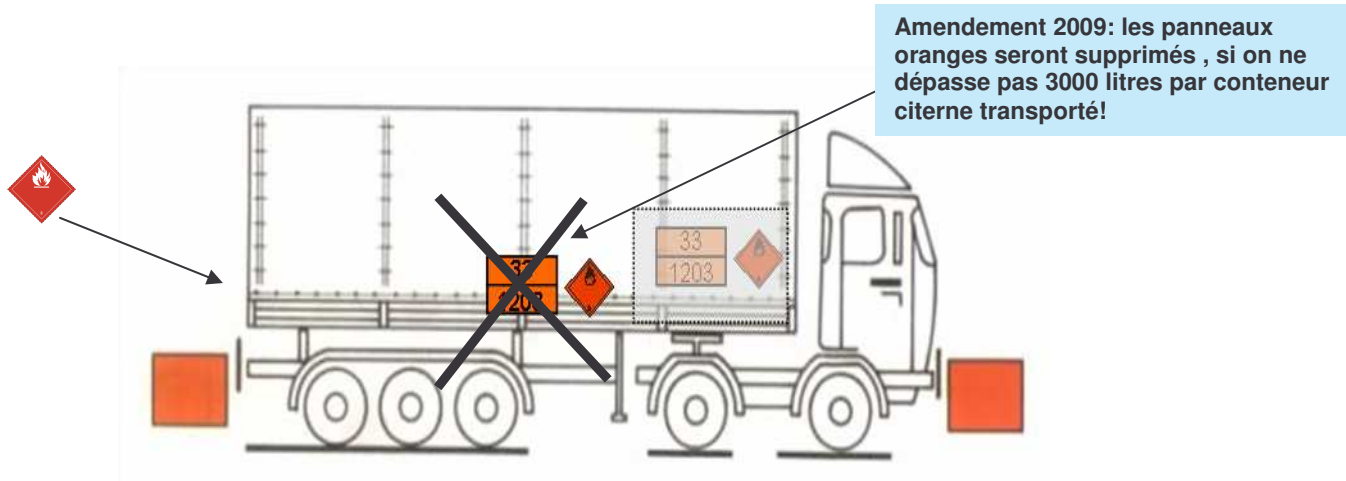
Les exigences existantes au marquage et étiquetage des véhicules couverts ou bâchés existent déjà depuis longtemps, et étaient modifiées encore en sens logique et conséquent:

5.3.1.3 Placardage des véhicules transportant des conteneurs, CGEM, conteneurs-citernes ou citernes mobiles

Si les plaques étiquettes apposées sur les conteneurs, CGEM, conteneurs citernes ou citernes mobiles ne sont pas visibles de l'extérieur du véhicule transporteur, les mêmes plaques étiquettes seront apposées en outre sur les deux côtés latéraux et à l'arrière du véhicule. À cette exception près, il n'est pas nécessaire d'apposer de plaques étiquettes sur le véhicule transporteur.

5.3.2.1.5 Signalisation orange

Si les panneaux orange prescrits aux 5.3.2.1.2 et 5.3.2.1.4 apposés sur les conteneurs, conteneurs citernes, CGEM ou citernes mobiles ne sont pas bien visibles de l'extérieur du véhicule transporteur, les mêmes panneaux doivent être apposés en outre sur les deux côtés latéraux du véhicule.



Le texte introduit de la signalisation orange pour 2007 sera être supprimé déjà pour le 1er janvier 2009, probablement déjà plus tôt, si un accord multilatéral sera initialisé! Qu'est-ce que cela veut dire? Les véhicules couverts ou bâchés porteurs de conteneurs citernes (aussi les citernes de chantiers sont considérées comme conteneur citerne selon leur définition) ne doivent plus être équipés des panneaux oranges des deux côtés latéraux portant des chiffres avec l'identification du danger à partir au plus tard du 1^{er} jan. 2009, si les conteneurs citernes transportés ne dépassent pas les 3000 litres chacun. Conséquence: Les petits conteneurs citerne transportés sur des véhicules couverts ou bâchés normalement ne dépassent pas les 3000 litres, donc la règle s'appliquera en terme général. Mais seulement à partir du 1^{er} jan. 2009. **Appel aux autorités de contrôle : Soyez généreux !** Par contre les grands conteneurs citerne en cadre ISO toujours restent visibles et doivent être visibles d'extérieur.

Exception déjà en vigueur: Les citernes de chantier (toujours considérées comme conteneur citerne) moins de 1210 litres de volume profitent des exceptions de 1.1.3.6, donc ils peuvent être transportés comme des colis et n'ont pas besoin d'un marquage du véhicule à l'extérieur même si transportés dans un véhicule couvert ou bâché.

Surveillance de la sécurité sur les rails suisses

En tant qu'autorité de surveillance des transports publics, l'Office fédéral des transports (OFT) emploie divers instruments de contrôle tels que les audits, les contrôles d'exploitation et les inspections. Il agit en fonction des risques. Par les contrôles d'exploitation, il surveille la sécurité des transports ferroviaires de marchandises en Suisse. Les résultats des 8 premiers mois sont disponibles. Le contrôle d'exploitation d'un train marchandises comprend 66 points à vérifier dans les secteurs suivants: conducteurs de véhicules moteurs, véhicules moteurs, composition.

Résultats: Durant les 8 premiers mois de cette année, il a vérifié 120 trains marchandises, dont 74 ont reçu une interdiction provisoire de circuler (!!). Sur les 2011 wagons contrôlés, 319 fautes ont été constatées. Cela signifie que 16 pour cent des wagons contrôlés n'ont pas pu continuer de rouler. Ces statistiques sont actualisées et affinées en permanence. L'OFT poursuivra ces contrôles l'année prochaine. Pour leur part, les entreprises de transport ont l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité de l'exploitation ferroviaire. L'OFT veut optimiser la sécurité des transports ferroviaires grâce à son activité de surveillance. (En 2006, 44 trains marchandises ont été contrôlés. 11 d'entre eux ont été frappés d'une interdiction provisoire de circuler). Grâce aux expériences recueillies en 2006, l'OFT peut intensifier et renforcer ses contrôles en 2007.

Directives DETEC : Délégation des inspections des citernes !

Sur le site Internet de l'OFROU (www.astra.admin.ch → français→Trafic lourd et marchandises dangereuses → Instructions) vous pouvez vous informer sur des instructions très importantes pour toutes les Garages SDR, les propriétaires des bouteilles à gaz ou les propriétaires des véhicules citernes ou des GRV. Il s'agit des instructions pour la délégation des examens périodiques, qui étaient sous monopole de l'EGI. Les frustrations des propriétaires de citerne ainsi que des entreprises SDR encourageait l'OFROU à prendre des mesures appropriées afin de trouver une solution des problèmes, envisagés aussi par des Motions au parlement du conseil national (motions parlementaires Giezendanner et Theiler en 2005, voir site GEFAG →Downloads, →informations et files PDF). Les différentes instructions sont en vigueur depuis le 1^{er} sept. 2007 et concernent :

- 1) Instruction portant sur le transfert à des experts agréés des tâches de contrôle et d'épreuve concernant les **équipements sous pression transportables conformément au chapitre 6.2 RID/ADR**
- 2) Instructions concernant le transfert à des expert agréés de tâches de contrôle et d'épreuve effectuées sur les **grands récipients pour vrac (GRV) visés au chapitre 6.5 RID/ADR**
- 3) Instructions concernant le transfert à des experts agréés de tâches de contrôle et d'épreuve effectuées sur les **citernes mobiles et les conteneurs à gaz à éléments multiples (CGEM) "UN" visés au chapitre 6.7 RID/ADR**
- 4) Instructions concernant le transfert à des experts agréés de tâches de contrôle et d'épreuve effectuées sur les **citernes fixes (véhicules citernes) chapitre 6.8 , citernes démontables, conteneurs-citernes caisses mobiles citernes, véhicules batteries, CGEM, citerne à déchets opérant sous vide et conteneurs citerne de chantier au chapitre 6.12, appendice 1, SDR.**

C'est certainement une grande démarche vers la libéralisation des examens afin de casser le monopole de l'EGI. Mais la frustrations auprès des sociétés indépendantes des inspections restent néanmoins énorme! Pourquoi? Les délégations envisagés sont prévues que pour leurs propriétaires, et sous le terme propriétaire en entend toute entreprise qui exécute des travaux d'entretiens sur les objets susmentionnées (p.ex. entreprise SDR). Les sociétés indépendantes des inspections étaient négligés! Donc, les instructions citées ne peuvent jamais être le réponse aux interventions Giezendanner. Par contre, sous le projet « RÖVE » du DETEC, sous le terme de la révision de la LCR, il en existe le projet de réviser aussi l'art. 30 de cette loi, afin d'ouvrir les examens pour toutes les entreprises qualifiées. Quand ? Qui sait !

Exercice :

- 1) Dans quel groupe d'emballage une matière toxique d'une valeur DL50 de 3 mg/kg (oral) doit-elle être attribuée?
- 2) Après un accident, le contenu d'un conteneur citerne marqué 33/1170 s'est écoulé dans la canalisation. Quelle est le danger d'un piéton, distant de 400m de l'accident, qui jette une cigarette dans l'égout?
- 3) Que signifient les chiffres de la plaque orange ci-dessous ?

856
2032

Séminaires et Cours 2008

No	Date	Type de cours / séminaire	Lieu / contact	Prix
1	7 novembre 2007	Workshop en transport de marchandises dangereuses	Centre de formation Jongny / Gefag	430.-
2	8 novembre 2007	Conseiller à la sécurité – OCS Cour de recyclage ½ jour avec examen	Centre de formation Jongny / Gefag	850.-
3	9 novembre 2007	Séminaire de formation initiale en transport de marchandises dangereuses	Centre de formation Jongny / Gefag	485.-
4	20 au 23 nov. 2007	Cours de base OCS Sécurétude, Aigle	Centre de formation ECA Lausanne / Sécurétude	2430.-
5	6 /7 nov. 2007 et 20 / 21 nov. 2007	Cours de base OCS Juratec, Delémont	Delémont / Juratec	2300.-
6	8 / 9 fev. 2008	Conseiller à la sécurité – OCS Cour de recyclage 1½ jour avec examen	Centre de formation Jongny / Gefag	1280.-
7	10 au 13 mars 2008	Cours de base OCS Sécurétude, Aigle	Centre de form. ECA Lausanne / Sécurétude	2430.-
8	12 mars 2008	Workshop en transport de marchandises dangereuses	Centre de formation Jongny / Gefag	430.-
9	14 mars 2008	Conseiller à la sécurité – OCS Cour de recyclage ½ jour avec examen	Centre de formation Jongny / Gefag	850.-
10	7.-10.avril 2008	Cours de base OCS Air Consult	Genève / Air Consult	2140.-
11	14 mai 2008	Workshop en transport de marchandises dangereuses	Centre de formation Jongny / Gefag	430.-
12	15 / 16 mai 2008	Conseiller à la sécurité – OCS Cour de recyclage 1½ jour avec examen	Centre de formation Jongny / Gefag	1280.-
13	3 / 4 juin et 17 / 18 juin	Cours de base OCS Juratec, Delémont	Delémont / Juratec	2300.-
14	2 oct..2008	Séminaire de formation initiale en transport de marchandises dangereuses	Centre de formation Jongny / Gefag	485.-
15	3 oct. 2008	Conseiller à la sécurité – OCS Cour de recyclage ½ jour avec examen	Centre de formation Jongny / Gefag	850.-
16	20 – 23 oct. 2008	Cours de base OCS Air Consult	Genève / Air Consult	2140.-
17	5 nov. 2008	Workshop en transport de marchandises dangereuses : Amendements ADR et SDR 2009	Centre de formation Jongny / Gefag	480.-
18	3 – 7 nov. 2007	Cours de base OCS Sécurétude, Aigle	Centre de formation ECA Lausanne / Sécurétude	2430.-
19	10 / 11 nov. 2008	Conseiller à la sécurité – OCS Cour de recyclage 1½ jour avec examen	Centre de formation Jongny / Gefag	1280.-
20	4 / 5 et 18 / 19 nov. 2008	Cours de base OCS Juratec, Delémont	Delémont / Juratec	2300.-
21	5.12.2008	Workshop en transport de marchandises dangereuses : Amendements ADR et SDR 2009	Centre de formation Jongny / Gefag	480.-

Inscription par mail sur: info@gefahrgutberatung.ch ou par Internet sur www.gefahrgutberatung.ch, en indiquant le cours, la date, le nom et prénom du candidate et l'adresse postale de l'entreprise.